

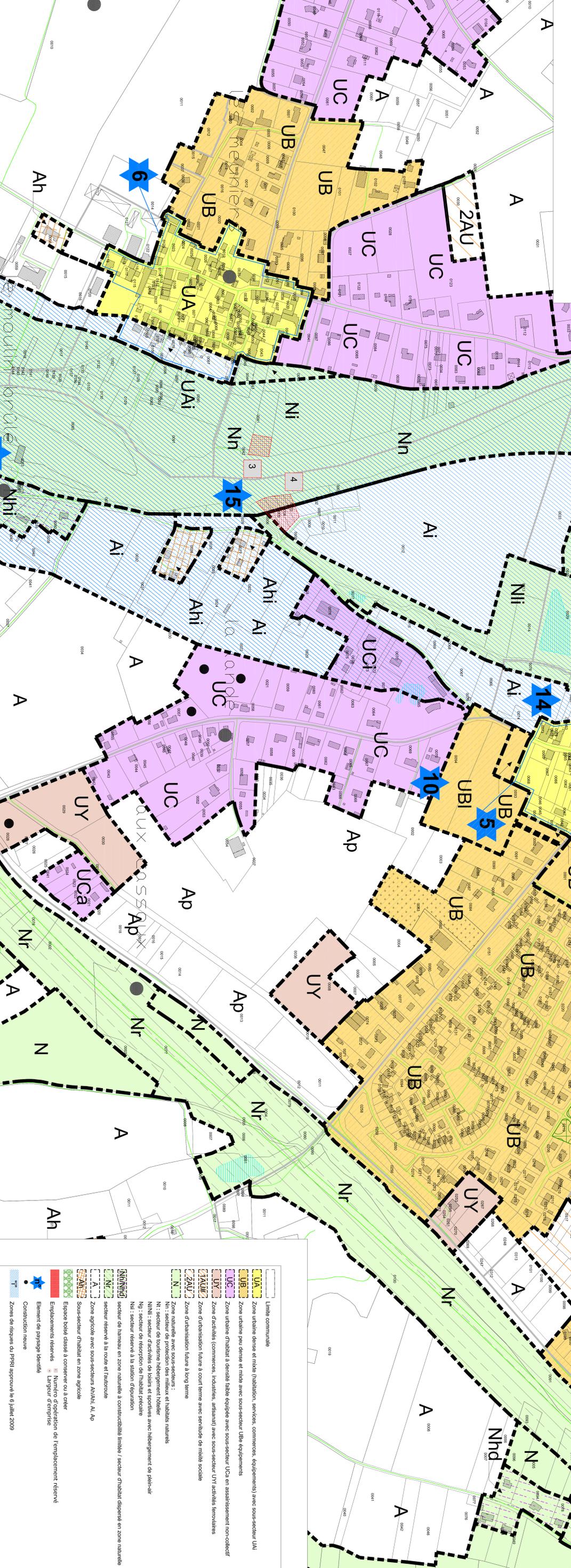


SIT 1 ACQUETIQUE

Projet de réalisation	Réalisation en cours
Etude de faisabilité	Etude de faisabilité
Relevé : 02/2014	Relevé P.U. : 20/10/09
Relevé : 02/2014	Relevé P.U. : 20/10/09
Relevé : 02/2014	Relevé P.U. : 20/10/09
Relevé : 02/2014	Relevé P.U. : 20/10/09

4.2.2

Numero de l'emplacement réservé	Parcelle	Objet et désignation des opérations envisagées	collectivité ou service public ayant demandé l'inscription	Emprise approvatives
1		Emplacement de la VC n° 205 dit bourg à la RD 6089	commune	8 m
2		Création d'une voie de desserte de la zone 1AU Le Vendôme depuis la VC n° 205	commune	10 m
3	ZO 0041	Création d'un cheminement doux liaison Le Bourg - Les Meuniers coté	commune	900 m²
4	ZM 0003, ZM 0004, ZM 0005, ZM 0006	Création d'un cheminement doux liaison Le Bourg - Les Meuniers coté rive gauche (Le Bourg)	commune	2000 m²
5		Création d'un cheminement doux pour la voirie route voir verte	Communauté de Communes de	6 m



Limites communales

- UA : Zone urbaine dense et mixte (habitation, services, commerces, équipements) avec sous-secteur UAI
- UB : Zone urbaine peu dense et mixte avec sous-secteur UBe équipements
- UC : Zone urbaine d'habitat à densité faible équipée avec sous-secteur UCa en assainissement non-collectif
- UAi : Zone d'activités (commerces, industries, artisanat) avec sous-secteur UAI activités tertiaires
- UBi : Zone d'habitat futur à court terme avec servitudes de mixité sociale
- ZAU : Zone d'urbanisation future à long terme
- ZAN : Zone naturelle avec sous-secteurs :
 - N : Zone naturelle à protéger
 - Ni : secteur de protection des milieux et habitats naturels
 - Nii : secteur d'activités de loisirs et sportives avec hébergement de plein-air
 - Niii : secteur de récréation de habitat forestier
 - Niv : secteur réservé à la station d'épuration
- N : Zone naturelle à protéger
- Ni : secteur de protection des milieux et habitats naturels
- Nii : secteur d'activités de loisirs et sportives avec hébergement de plein-air
- Niii : secteur réservé à la station d'épuration
- Niv : secteur réservé à la station d'épuration

Emplacements réservés

- 1 : Numéro d'opération de l'emplacement réservé
- 8m : Largeur d'emprise

Element de paysage identifié

- Construction neuve
- Zones de risques du PPR approuvé le 6 juillet 2009